



RENTREE SCOLAIRE 2017 - FICHE A CONSERVER

INSCRIPTIONS SECONDES : Dépôt des dossiers d'inscription de seconde le **lundi 3 juillet de 9h à 16h** au Lycée de la Communication (et, au plus tard le 5 juillet, si indisponibilité le 3 juillet 2017).

Nouveauté ! Rentrée 2017

« LYCEE 4.0 »

À la rentrée de Septembre 2017, le Lycée de la Communication comptera parmi les lycées de la Région Grand Est qui initient le projet « Lycée 4.0 ».

Ce projet approuvé par le Conseil d'Administration du lycée s'inscrit dans le cadre d'un partenariat Rectorat-Région. Ainsi, ce projet de développement des ressources numériques au Lycée de La Communication verra le remplacement des manuels scolaires par un équipement informatique personnel (ordinateur portable ou une tablette numérique personnel). La Région Grand Est donnera la possibilité aux familles d'être soutenus financièrement si l'équipement est acquis auprès du titulaire du marché retenu par Région. L'aide régionale sera alors de 50 % du prix de l'équipement, plafonnée à 225€ pour les familles dont le revenu mensuel est inférieur à 6000€ net /part mois soit 72 000€ par an. Le solde de l'équipement, à la charge de la famille, sera payable en plusieurs mensualités (4 fois sans frais ou crédit de 12, 24 ou 36 mois). Les familles seront destinataires prochainement d'une plaquette d'information, en cours d'élaboration par la collectivité territoriale, qui donnera toutes les précisions utiles sur la mise en œuvre du dispositif.

Nous remettons aux élèves et aux familles la plaquette le lundi 3 juillet 2017.

RENTREE DES CLASSES

Classes de seconde : **Lundi 4 septembre 2017 de 8h30 à 12h00**

Classes de première et terminale : **Lundi 4 septembre 2017 de 14h00 à 16h00**

Les cours se dérouleront selon l'emploi du temps ordinaire à compter du mardi 5 septembre 2017 à 8h10.

Accueil des internes de 2des, 1ères et terminales:

Accueil des internes le lundi 4 septembre à 13h00

Les élèves de seconde pourront déposer leurs valises entre 7h45 et 8h15 à l'internat

Le règlement intérieur du lycée sera remis à tous les élèves le jour de la rentrée des classes.

Dès la rentrée, il vous sera demandé

- une photo (une seule, avec nom et classe au verso) pour la constitution de planches par classe à destination des divers enseignants. Pour en permettre la photocopie, elle devra être sur FOND CLAIR ;
- une somme de 5 € pour contribution volontaire à la Maison des Lycées (ex. FSE) ;
- une attestation d'assurance ;
- une copie de l'attestation JAPD + photocopie de la carte d'identité (pour les élèves de première et terminale).